



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 MARS 2024

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Etaient présents :

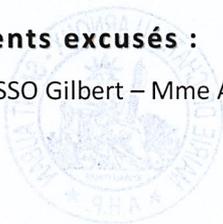
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ
Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe –
Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.20 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI
Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 7 Mars 2024
Délibération N° DM_20240307N009

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, rappelle que, lors de sa séance du 7 Octobre 2021, l'assemblée s'est portée candidate à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte pour les collectivités locales par les dispositions de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021.

Ce compte financier unique a vocation de se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur le comptable public.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les résultats du compte financier unique 2023 :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**
 - Dépenses : 8.321.689,07 €.
 - Recettes : 8.565.230,93 €.
- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**
 - Dépenses : 2.957.786,61 €.
 - Recettes : 2.255.910,61 €.

Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur Gérard BENOIT, adjoint aux finances, demande à l'assemblée de se prononcer sur le vote du compte financier unique 2023.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 20 VOIX "POUR" ET 6 ABSTENTIONS :**

✓ **ADOpte** le compte financier unique 2023.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINt-AUBAN, LE SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINt-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VILLARD</p>  
--	--